

DEMANDE DE STABILISATION – VOLET CHERCHEUSE, CHERCHEUR UNIQUE

IDENTIFICATION

No de matricule :

Nom :

Prénom :

Département/Faculté/École :

Adresse :

No civique

(Rue/Boul.)

(App.)

(Ville)

(Code postal)

Téléphone résidence :

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir terminé sa période de probation ;
- Avoir une moyenne annuelle équivalente à au moins une (1) charge d'enseignement de quarante-cinq (45) heures pour la période de deux (2) ans précédant le trimestre visé par la demande de stabilisation;
- Avoir appliqué sur tous les cours affichés pour lesquels la personne chargée de cours détient les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) ou la compétence reconnue à l'affichage principal et aux affichages complémentaires jusqu'à quinze (15) jours avant le début du trimestre visé par la demande de stabilisation ;
- N'avoir refusé aucun cours qui lui est attribué ;
- En date du début du trimestre, avoir obtenu un nombre inférieur de charges de cours à la moyenne trimestrielle au cours des cinq (5) dernières années pour le trimestre visé par la demande de stabilisation. La moyenne trimestrielle de la personne chargée de cours à l'emploi de l'Université depuis moins de cinq (5) ans est calculée depuis son embauche.

PROJET DE RECHERCHE (À JOINDRE À CE FORMULAIRE)

La demande de stabilisation – volet chercheuse, chercheur unique doit être accompagnée d'un projet de recherche. Le projet d'environ 2 pages doit comporter au minimum :

Un domaine, un thème et un objet de recherche;

L'objectif du projet;

L'approche et la méthodologie;

Un calendrier des activités liées au projet qui doit couvrir un maximum de deux (2) trimestres;

Un bref état de la question ou une revue de littérature scientifique;

Le nom des collaborateurs et les institutions impliquées, s'il y a lieu;

Les résultats recherchés;

Un court argumentaire quant aux retombées et aux impacts du projet;

Les risques éthiques, le cas échéant.

Deux (2) lettres d'appui à joindre à la demande. Les lettres d'appui doivent provenir de professeurs, professeurs, chercheuses, chercheurs ou de collaboratrices, collaborateurs dans le domaine. Au moins une (1) lettre doit provenir de l'extérieur de l'Université.

Note : Le Service du personnel enseignant acheminera votre projet de recherche au Service de la recherche et création pour approbation préalable au traitement de votre demande.

SECTION RÉSERVÉE POUR SERVICE DE LA RECHERCHE ET CRÉATION

Approbation du projet de recherche : **Oui** **Non**

Commentaires :

Nom, prénom :

Signature :

Date :

SECTION RÉSERVÉE POUR LE SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Respect des critères d'admissibilité : **Oui** **Non**

Montant admissible :

Commentaires :

Responsable :

Date :